

N°2015 -1- 5		L'an deux mille quinze et le douze mars, le Conseil syndical du Syndicat mixte pour l'Accueil des Gens du voyage en Haute-Garonne, dûment convoqué par M. le Président Jean-Marc Huyghe, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Portet sur Garonne à 16h.
Nombre de conseillers		
En exercice	62	
Présents	12	
Ayant participé au vote	19	
Présents :	Mesdames :Feyt, Faivre, Gregoire, Oreste, Gueguen Messieurs : Huyghe, Baur, Fournié, Lepinay, Marin, Alm, Laforgue	
Absents avec pouvoirs :	M. Ducert, M. Aumonier, M. Lafon, M. Portes, Mme Broussal, M. Serieys, M. Bros,	
Date de la convocation	27 février 2015	

Objet : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Président soumet à le projet de Budget Primitif du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans le Département de la Haute-Garonne, pour l'année 2015.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'adoption du budget a été précédée d'un débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 12 décembre 2014.

BUDGET PRINCIPAL 2015 DU S.M.A.G.V. – MANEO**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	BP 2015
011 - Charges à caractère général	224 531,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	559 629,00 €
021 - Virement section investissement	254 592,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	47 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 874,00 €
065 – Autres charges courantes	27 200,00 €
067 – Charges exceptionnelles	1 000,00 €
TOTAUX DEPENSES	1 118 826,00 €

RECETTES	BP 2015
002 - Résultat de fonctionnement reporté	158 939,06 €
013 - Atténuations de charges	- €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	805 665,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	144 222,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 000,00 €
TOTAL RECETTES	1 118 826,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	BP 2015
16	Emprunts & dettes assimilées	5 000 €
20	Immobilisations incorporelles	16 815 €
21	Immobilisations corporelles	333 723 €
	TOTAUX DEPENSES	355 538 €
CHAPITRE	RECETTES	BP 2015
001	Solde exécution reporté	90 313.79 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 874.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000.00 €
10	Dotations, Fonds et réserves	759.00 €
21	Virement de la section fonctionnement	254 592.00 €
	TOTAL RECETTES	355 538.79 €

La participation de 0.25 € par habitants, pour les communes et les établissements publics adhérents, n'augmente pas en 2015.

BUDGET ANNEXE MANEO GESTION DES AIRES D'ACCUEIL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	BP 2015
011	Charges à caractère général	62 651 €
012	Charges de personnel	46 200 €
021	Virement section d'investissement	14 033 €
042	Opération d'ordre	2 333 €
067	Charges Exceptionnelles	1 700 €
	TOTAUX DEPENSES	126 917 €
CHAPITRE	RECETTES	BP 2015
002	Résultat fonctionnement reporté	35 197.08 €
070	Produits des services	15 400.00 €
074	Dotations et participations	76 320.00 €
077	Cessions immobilisations	
	TOTAL RECETTES	126 917,08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	BP 2015
16	Emprunts & dettes assimilées	1 575 €
20	Immobilisations incorporelles	15 860 €
21	Immobilisations corporelles	23 731 €
23	Immobilisation encours	
	TOTAUX DEPENSES	41 166 €
CHAPITRE	RECETTES	BP 2015
001	Solde exécution reporté	23 974.99 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 333.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	825.00 €
21	Virement de la section fonctionnement	14 033.00 €
	TOTAL RECETTES	41 165.99 €

Le Comité Syndical, après avoir discuté des divers chapitres du budget et entendu les explications de vote par chapitre, décide :

ARTICLE UNIQUE :

Sont approuvés à la majorité des présents :

- 1) Le Budget Primitif 2015 de MANEO qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 474 364 € répartie comme suit :

- Section de Fonctionnement : 1 118 826 €,
- Section d'Investissement : 355 538 €

- 2) Le Budget Primitif 2015 Annexe de MANEO qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 168 082 € répartie comme suit :

- Section de Fonctionnement : 126 917 €,
- Section d'Investissement : 41 165 €.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,**

- **nombre de votants : 19**
- **pour : 12**
- **contre : 0**
- **abstention : 6**

Le Président du Syndicat soussigné,

Certifie exécutoire le présent acte,

- Publié / Notifié le 13 mars 2015
- Déposé à la Préfecture le 17 mars 2015
- Labège, le 13 mars 2015